



Numéro 5 - février 2020

## L'environnement, priorité de l'agenda de l'Union européenne

Le 12 décembre, Mme Ursula von der Leyen, la nouvelle présidente élue de la Commission européenne (CE), a présenté le **pacte vert pour l'Europe** - la nouvelle stratégie de croissance de l'UE et le premier plan global pour parvenir au développement durable dans toutes les grandes régions du monde. L'objectif ultime du pacte vert est d'améliorer le bien-être des citoyens en s'attaquant aux défis climatiques et environnementaux. Ce pacte est au cœur des efforts de la Commission pour mettre en œuvre le Programme 2030 et les ODD de l'ONU, et toutes les mesures et politiques de l'UE devront contribuer aux objectifs du pacte vert.

Les principaux aspects du pacte vert pour l'Europe sont les suivants:

### 1. Neutralité climatique

L'UE deviendra climatiquement neutre d'ici à 2050. Cet objectif sera stipulé dans la toute première «législation européenne sur le climat» qui sera présentée en mars 2020. En outre, diverses mesures législatives seront révisées. Cela signifie que l'objectif de l'UE en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030 sera porté à au moins 50%, et si possible à 55%.

### 2. De l'énergie propre, abordable et sûre

L'UE accélérera la décarbonisation du système énergétique et l'intégration du marché de l'énergie européen grâce à une coopération régionale et transfrontalière accrue. Le développement du secteur de l'énergie reposera largement sur les sources renouvelables. Parallèlement, l'UE garantira le coût abordable de l'énergie pour les citoyens et les entreprises. Elle fournira également des mécanismes de financement pour lutter contre la précarité énergétique.

### 3. Économie circulaire

Un plan d'action en faveur de l'économie circulaire faisant partie d'une stratégie industrielle globale de l'UE sera présenté en mars 2020. Il comprendra une politique de «produits durables» destinée à promouvoir la conception circulaire des produits sur la base d'une méthodologie et de principes communs. La priorité sera accordée à la réduction et à la réutilisation des matériaux avant leur recyclage. Le plan d'action incitera les entreprises à proposer, et les consommateurs à choisir, des produits durables et réparables et fournira aux consommateurs des informations adéquates pour acheter des produits durables. Des mesures cibleront en particulier les secteurs à forte intensité de ressources, comme ceux du textile, de la construction, de l'électronique et des matières plastiques. De nouvelles mesures législatives seront proposées pour lutter contre la production des déchets et aborder la gestion des déchets.

### 4. Rénovation de bâtiments

Une des grandes priorités de l'UE sera la rénovation des bâtiments publics et privés, car les bâtiments représentent 40% de la consommation d'énergie. Actuellement, le taux annuel de rénovation varie de 0,4% à 1,2% dans les États membres. Ce taux devrait au minimum doubler.

### 5. Mobilité durable

Étant donné que les transports représentent 25% des émissions de gaz à effet de serre de l'UE, l'UE continuera de s'appuyer sur les mesures existantes pour assurer une mobilité durable et intelligente. Il s'agira notamment de développer davantage le transport multimodal et automatisé, y compris la présentation d'une proposition de révision de la directive sur les transports combinés; d'augmenter la capacité des voies ferroviaires et fluviales pour réduire l'utilisation du transport routier de fret; de soutenir l'élaboration de systèmes intelligents de gestion du trafic, y compris des mécanismes de financement; d'encourager la production et l'utilisation de carburants alternatifs durables pour les divers modes de transport; de déployer des points publics de recharge et de ravitaillement pour répondre à l'augmentation du nombre de véhicules à émission nulle et à faibles émissions, etc. Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée à la réduction de la pollution due aux transports dans les villes grâce à un ensemble de mesures pour couvrir les émissions, la congestion en milieu urbain et l'amélioration des transports publics.

### 6. Agriculture «verte»

Une nouvelle stratégie «De la ferme à la table» sera présentée au printemps 2020 pour soutenir la transition vers une agriculture plus saine et plus respectueuse de l'environnement. Elle visera à réduire l'utilisation de pesticides chimiques ainsi que le recours aux engrais et aux antibiotiques; à réduire l'impact environnemental des secteurs de la transformation et du commerce de détail; à

promouvoir une consommation alimentaire durable et une alimentation saine et abordable, y compris des informations plus transparentes pour les consommateurs.

## **7. Préserver et protéger la biodiversité**

Une nouvelle stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 sera présentée en mars 2020 dans le but de répondre aux principales causes de la perte de biodiversité. Les mesures comprendront l'augmentation de la couverture de territoires terrestres et maritimes riches protégés sur le plan de la biodiversité; rendre les villes européennes vertes et accroître la biodiversité dans les zones urbaines; l'élaboration d'une nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts.

## **8. Environnement sans substances toxiques**

Pour parvenir à un environnement exempt de pollution, l'UE adoptera un plan d'action pour l'eau, l'air et les sols. Ce plan révisera la législation en matière de la qualité de l'air dans le but de l'aligner sur les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les mesures prises pour lutter contre la pollution causée par les grandes installations industrielles.

## **9. Financement**

Un aspect essentiel consiste à répondre aux besoins d'investissement qui découlent des objectifs du pacte vert. À cette fin, la CE proposera un plan d'investissement pour une Europe durable. En outre, elle a proposé de porter à 25% la part consacrée à l'intégration des questions climatiques dans tous les programmes de l'UE et de nouvelles sources de recettes («ressources propres»). Au moins 30% du Fonds InvestEU contribueront à la lutte contre le changement climatique. Un nouveau mécanisme pour une transition juste, notamment un Fonds pour une transition juste afin de ne laisser personne de côté qui s'appuiera sur des sources de financement issues tant du budget de l'UE que de la Banque européenne d'investissement (BEI), est envisagé; il soutiendra les régions les plus dépendantes aux énergies fossiles. Cela souligne la nécessité d'une transition juste sur le plan social qui doit également transparaître dans les politiques prises au niveau de l'UE et au niveau national. Le programme Horizon Europe soutiendra également le développement de technologies et de solutions nouvelles nécessaires pour atteindre les objectifs.

## **10. Chef de file mondial**

La lutte contre le changement climatique exige des efforts de la communauté mondiale. Par conséquent, l'UE, tout en donnant l'exemple, mettra en place une «diplomatie du pacte vert» renforcée pour inciter d'autres pays et régions à jouer leur rôle dans la promotion du développement durable. Elle s'efforcera à collaborer étroitement avec des instances internationales telles que l'ONU, le G7, le G20, l'OMC, etc. Pour dialoguer avec ces groupes, la CE proposera un pacte européen pour le climat qui encouragera le partage d'informations et fournira

des espaces réels et virtuels pour permettre aux citoyens d'exprimer leurs idées ainsi que des mesures de renforcement des capacités pour la mise en œuvre d'initiatives de terrain.

Le **Cercle Activités de responsabilité sociales des entreprises (CARSE) de PostEurop suivra de près les initiatives mises en place dans le cadre du pacte vert pour l'Europe**. Les mesures de l'UE liées à la neutralité climatique, l'énergie, l'économie circulaire, la rénovation des bâtiments, la mobilité durable ainsi que le financement vert pourraient avoir une incidence sur les activités du secteur. L'une des ambitions du CARSE est de tirer pleinement parti des possibilités de financement qu'offre le pacte vert pour l'Europe, le secteur postal étant particulièrement avancé sur plusieurs sujets qui pourraient être financés par les institutions européennes.

Au-delà de l'UE, la «durabilité» figure parmi les priorités du programme de l'ONU et dans l'esprit des gens. Les opérateurs postaux jouent un rôle important dans la société et, par conséquent, ce sujet constitue une de nos priorités. **Il a d'ailleurs été choisi pour le Business Forum de PostEurop de cette année**, qui se tiendra à Dublin (Irlande) le **8 octobre 2020**. Il sera organisé par An Post, qui a assuré la transition de sa flotte pour faire de Dublin la première ville à disposer d'un service de livraison postale à émissions zéro. Des PDG, des dirigeants du secteur postal et des experts en développement durable devraient se réunir pour cette journée importante. Bloquez donc cette date dans votre calendrier. Le Cercle Activités de RSE contribuera activement au forum. Si vous avez un projet ou une initiative intéressante à partager avec la communauté, n'hésitez pas à contacter Margaux Meidinger, Présidente du Cercle Activités de RSE (E:[margaux.meidinger@laposte.fr](mailto:margaux.meidinger@laposte.fr)).

Soyez à l'affût des dernières nouvelles sur les questions abordées ci-dessus grâce à notre newsletter.

De plus amples informations sur le pacte vert pour l'Europe et les Objectifs de développement durable des Nations Unies sont disponibles sur les liens suivants:

- Un pacte vert pour l'Europe: [https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal\\_fr](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr).
- Communication sur le pacte vert pour l'Europe: [https://ec.europa.eu/info/publications/communication-european-green-deal\\_en](https://ec.europa.eu/info/publications/communication-european-green-deal_en).
- ODD de l'ONU: <https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300>

En savoir plus sur le programme de livraison postale à émissions zéro d'An Post:

- <https://www.posteurop.org/showNews?selectedEventId=37170>



Veillez vous désabonner si vous ne souhaitez plus recevoir nos newsletters.

Produit par l'équipe Communication de PostEurop

© PostEurop 2019. Les droits d'auteur de toutes les illustrations appartiennent à PostEurop, sauf mention contraire.